



Du diagnostic au Projet d'Aménagement Stratégique

Atelier de
concertation
environnementale

30 mai 2023



QU'EST-CE QU'UN SCoT ?



→ En l'absence de SCoT, les communes sont sous le régime de la constructibilité limitée (ouverture de zones d'urbanisation futures sous accord du Préfet).



QU'EST-CE QU'UN SCOT ?



→ Des études thématiques ont été menées pour venir constituer un diagnostic global de l'Oisans

→ Ce diagnostic soulève des enjeux qui nourrissent le Projet d'Aménagement Stratégique



LES ETAPES DE LA PROCEDURE

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE QUI PRESCRIT L'ÉLABORATION DU SCOT
Mentionnant les motifs et définissant les modalités de la concertation

15 décembre 2022

Notification au Préfet –
transmission du porter à
connaissance (PAC)

Notification aux
personnes publiques
associées

ÉLABORATION DU DOSSIER DE SCOT

ÉLABORATION DU DIAGNOSTIC (QUI EST EN ANNEXE DU SCOT ET NON UNE PIÈCE SPÉCIFIQUE) **Fin 2022**

1 - ÉLABORATION DU PROJET D'AMÉNAGEMENT STRATÉGIQUE **Juillet**

2 - ÉLABORATION DU DOCUMENT D'ORIENTATION ET D'OBJECTIFS **Fin 2023**

3 - ÉLABORATION DES ANNEXES

MODALITES DE CONCERTATION

3 réunions
publiques
3 ateliers
thématiques
Animation
estivale
Articles
Registre

Concertation
avec les
**personnes
publiques
associées** :

- Diagnostic
- PAS
- DOO



Un site internet dédié



Une adresse : <https://www.oisans2040.fr/>

La possibilité de retrouver l'ensemble des documents
(diagnostics thématiques)

Des informations sur les réunions publiques

Des outils de concertation en ligne
(quizz, questionnaire, boîte à idées,
cartographie participative)

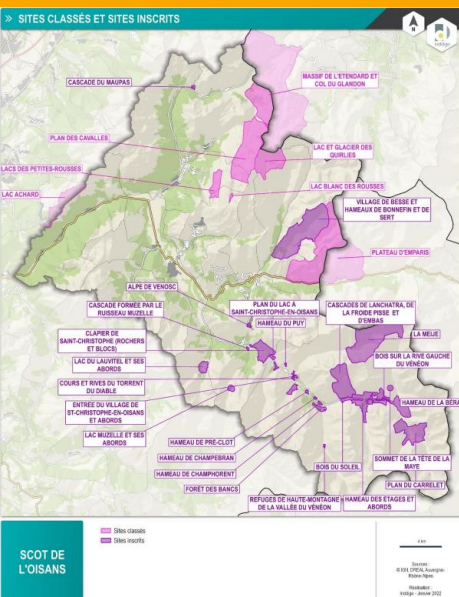




Synthèse du diagnostic Zoom sur l'environnement

Présentation réalisée lors de la concertation du 5 avril 2023
Documents disponibles sur le site [Oisans2040.fr](https://oisans2040.fr)

ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX



Paysage et patrimoine

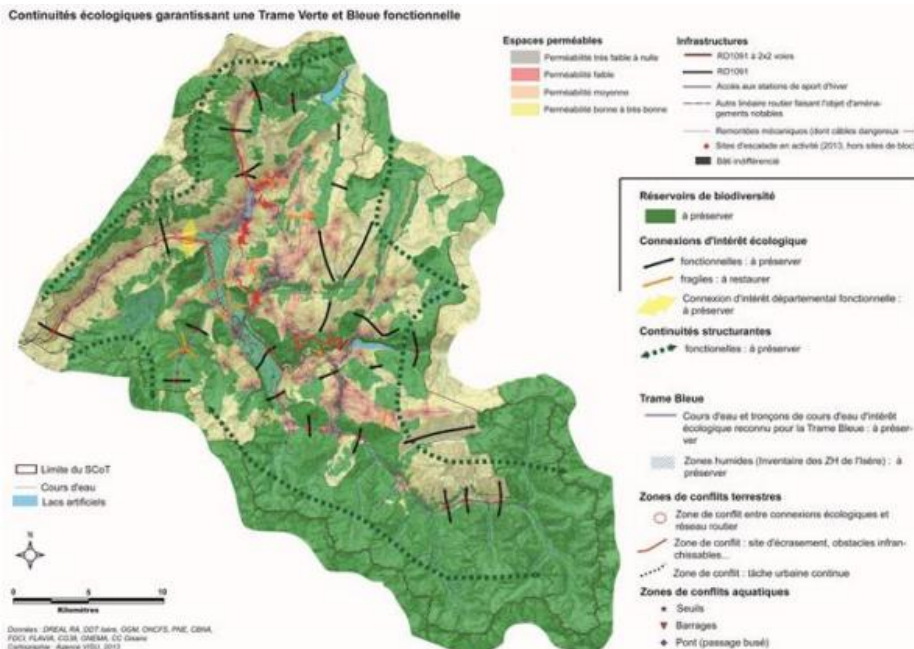
- ✓ Des massifs emblématiques, des reliefs puissants et dominants ;
- ✓ Des vues majestueuses en balcon et belvédères ;
- ✓ Des nombreux sites classés et inscrits sur le territoire ;
- ✓ Des silhouettes villageoises emblématiques (Besse, Mizoën, Mont-de-Lans...) ;
- ✓ Un patrimoine architectural vernaculaire intéressant ;
- ✓ Des espaces publics à travailler en particulier en station dans une logique été/hiver : front de neige, place de la voiture...



- *Inscriptions d'orientations paysagères dans le PAS et le DOO : entrées de ville, silhouettes villageoises, place de la voiture dans l'espace public ;*
- *Protéger et mettre en valeur les sites paysagers et patrimoniaux sensibles ;*
- *Mettre davantage en valeur le patrimoine et la culture oisissane ;*



ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX



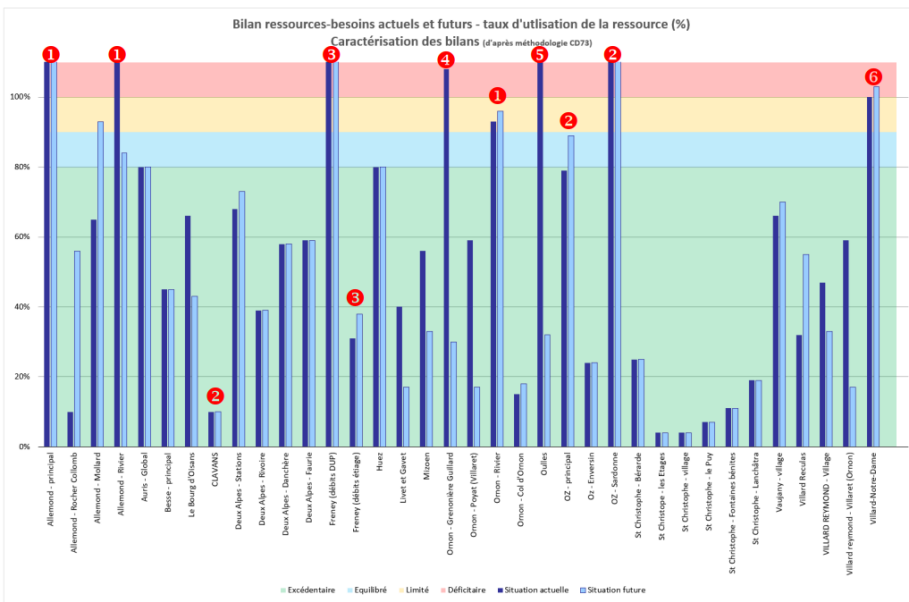
La biodiversité

- ✓ Des milieux naturels, une faune et une flore riches et variés
- ✓ Un territoire de haute montagne, rural, avec des zones peu ou non accessibles ;
- ✓ Une fonctionnalité écologique de bonne qualité (corridors et réservoirs de biodiversité, outils de préservation et de gestion des espaces naturels, action du Parc National des Ecrins) ;
- ✓ Des pressions anthropiques (développement urbain, aménagement en montagne, fréquentation touristique, surpâturage, ...), en particulier sur les zones humides de la vallée ;
- ✓ Une déprise agricole sur les prairies de fauche de montagne et les pelouses sèches ;

- Protéger les réservoirs de biodiversités ;
- Travailler sur la trame verte et bleue en particulier dans la vallée avec la gestion des zones humides et des nappes stratégiques ;



ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX



Les ressources naturelles

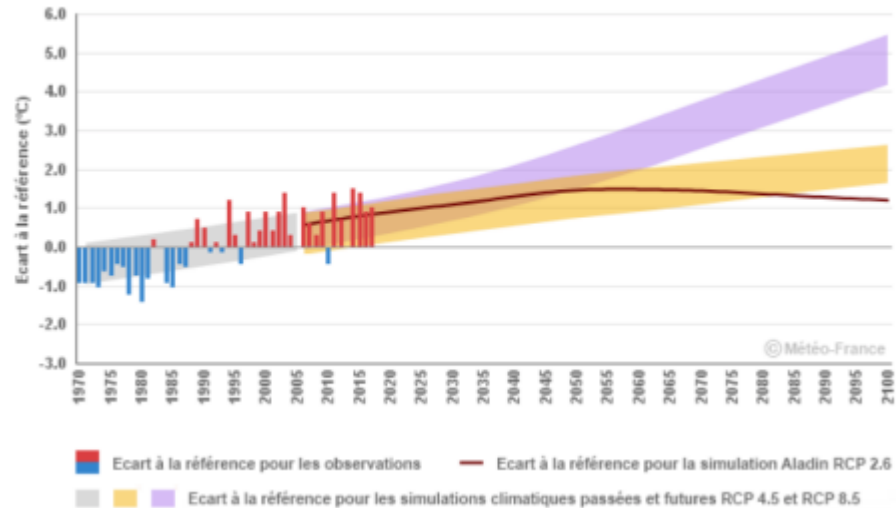
- ✓ Des ressources en eau souterraines stratégiques dans la logique amont / aval (nappe de l'Oisans et de l'eau d'Olle) ;
- ✓ Des ressources en eau potable excédentaire sur BO, 2A, Huez, Livet et Gavet, Saint Christophe en Oisans et Vaujany ;
- ✓ Des ressources à reconstituer en haute altitude ;
- ✓ Des améliorations à apporter sur les réseaux AEP d'Ornon, Allemond, Besse, Clavans, Oz, Oulles et Villard Notre Dame ;
- ✓ Un cycle de l'eau perturbé par le changement climatique et pouvant induire une problématique d'adéquation besoin/ressources ;
- ✓ Des extractions de matériaux en diminution malgré un usage local ;

- ➔ Anticiper le changement climatique sur l'évolution de la ressource en eau ;
- ➔ Une nécessaire anticipation des besoins futurs en matériaux ;

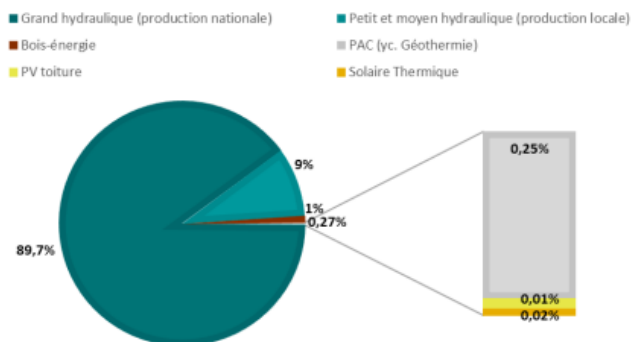


ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX

Température moyenne annuelle en Rhône-Alpes : écart à la référence 1976-2005
Observations et simulations climatiques pour trois scénarios d'évolution RCP 2.6, 4.5 et 8.5



PRODUCTION D'ÉNERGIE RENOUVELABLE EN 2018



L'énergie et les GES

- ✓ Des activités économiques fortement consommatrices d'énergie et génératrice d'émissions de GES (transport, industrie...);
- ✓ Une utilisation de produits pétroliers pour le chauffage des habitations (50% des consommations) et pour une partie du tertiaire (18%);
- ✓ Peu d'alternative à la voiture individuelle pour se rendre sur le territoire;
- ✓ 34% des besoins sont couverts uniquement par les EnR locales;
- ✓ Une présence de forêts et prairies sur le territoire (puits de carbone importants à préserver) et une politique agricole favorisant le développement des prairies
- ✓ Un potentiel de développement important de la production de bois énergie et de solaire pouvant potentiellement couvrir une grande partie des besoins des logements + tertiaire en vallées

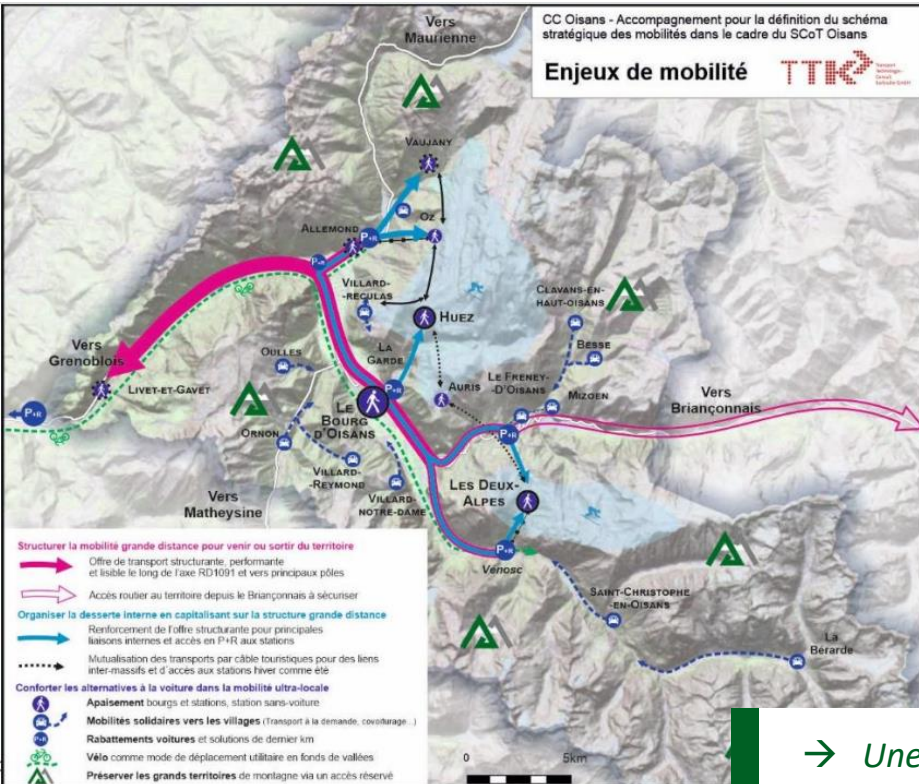
- Une ressource hydraulique encore exploitable pour le développement de micro et pico-centrales hydroélectriques (bien que déjà exploitée par de grands ouvrages)
- Un fort potentiel de diminution des consommations d'énergie grâce à la rénovation de l'habitat
- Une décarbonation attendue du secteur du transport qui devrait faire baisser les émissions



ENJEUX EN MATIERE DE MOBILITES

Les mobilités

- ✓ Un territoire difficilement accessible et uniquement par la route ;
- ✓ Des transports en commun peu structurants et comportant encore des ruptures de charges importantes ;
- ✓ Des déplacements internes au territoire (plus de 80%) faisant de l'Oisans un territoire atypique (peu de relation avec les territoires voisins) ;
- ✓ Des mobilités décarbonées qui commencent à se structurer mais qui manquent de maillage (voie verte, ascenseurs valléens ...)
- ✓ Des ascenseurs valléens => vallée / station sous exploitées ;
- ✓ La problématique récurrente et de plus en plus importante du stationnement à proximité des lieux emblématiques (plateau d'Emparis, plateau du Taillefer, vallée du Vénéon...)



- Une réflexion InterScot à renforcer pour répondre aux problématiques d'accès au territoire ;
 - Améliorer le maillage du territoire pour limiter l'usage de la voiture ;
 - Travail sur des mobilités décarbonées au sein du territoire (voies douces, transports par câbles, navettes vertes...)
- ... des études techniques sont en cours sur plusieurs ascenseurs valléens (Freney/2Alpes, Venosc/2Alpes, Bourg d'Oisans/Huez, Le Verney / Vaujany)



Présentation du Projet d'Aménagement Stratégique

La transition écologique : une approche transversale

Volonté des élus d'inscrire la transition écologique dans les différentes thématiques du territoire (logements, agriculture de proximité, rénovation, énergie de proximité, mobilités décarbonées...)

AXE 1 : UN TERRITOIRE PRÉSERVE POUR UN CADRE DE VIE DE QUALITÉ

AXE 2 : UN TERRITOIRE ÉQUILIBRÉ GARANT D'UNE POPULATION À L'ANNÉE

AXE 3 : UNE ÉCONOMIE CONFORTÉE S'APPUYANT SUR UNE ÉCONOMIE TOURISTIQUE DURABLE

**Programme
d'Aménagement
Stratégique**

Elaboration de octobre
2022 à juin 2023

- Débat en juillet 2023



AXE 1 : UN TERRITOIRE PRÉSERVE POUR UN CADRE DE VIE DE QUALITÉ

Orientation 1 : Réduire les consommations énergétiques et tendre vers un territoire neutre au niveau des émissions de Gaz à Effet de Serre

- Objectif 1 : Diminuer les consommations énergétiques des logements et des bâtiments
- Objectif 2 : Limiter la fréquentation automobile du territoire en proposant des mobilités décarbonées
- Objectif 3 : Diminuer les consommations énergétiques des activités économiques et des collectivités

Orientation 2 : Développer la production d'énergie pour devenir un territoire à énergie positive

- Objectif 1 : Construire la filière bois énergie
- Objectif 2 : Multiplier l'usage du photovoltaïque sur les constructions
- Objectif 3 : Poursuivre le développement de l'énergie hydraulique

Programme d'Aménagement Stratégique

Elaboration de octobre
2022 à juin 2023

- Débat en juillet 2023



Orientation n°3 : Préserver les ressources naturelles

- Objectif 1 : Protéger et partager la ressource en eau dans une logique amont / aval
- Objectif 2 : Assurer un traitement de qualité des eaux usées
- Objectif 3 : Gérer les eaux pluviales en travaillant sur une approche plus perméable
- Objectif 4 : Limiter l'artificialisation des sols en préservant les espaces naturels, agricoles et forestiers
- Objectif 5 : Protéger la biodiversité et faire connaître les protections existantes
- Objectif 6 : Suivre et améliorer la qualité de l'air sur le territoire

Orientation n°4 : Assurer une autonomie dans l'utilisation des matériaux, favoriser l'économie circulaire et la limitation des déchets

- Objectif 1 : Consolider la filière extractive
- Objectif 2 : Réduire la production de déchets
- Objectif 3 : Recycler les déchets (végétaux, inertes...) et compléter la filière de stockage
- Objectif 4 : Consolider la filière bois énergie par une filière bois productive et manufacturière

**Programme
d'Aménagement
Stratégique**

Elaboration de octobre
2022 à juin 2023

- Débat en juillet 2023



Orientation n°5 : Développer la résilience du territoire en lien avec sa vulnérabilité aux risques naturels, technologiques et climatiques

- Objectif 1 : Protéger les populations des risques naturels et technologiques
- Objectif 2 : Améliorer la résilience face aux risques naturels et climatiques
- Objectif 3 : Travailler sur la durabilité, la polyvalence et la réversibilité des projets

Orientation n°6 : Assurer un développement équilibré respectueux du paysage et du patrimoine

- Objectif 1 : Inscrire les projets dans le respect du paysage communautaire
- Objectif 2 : Protéger les patrimoines architecturaux remarquables
- Objectif 3 : Mettre en valeur le patrimoine immatériel

**Programme
d'Aménagement
Stratégique**

Elaboration de octobre
2022 à juin 2023

- Débat en juillet 2023

